



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2023

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et trois et le 5 décembre 2023 à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 30 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la maison des associations de Vareilles.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laëtitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Henri TROESCH, Martine VAJOU, Sylvie MOSIMANN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS.

Absent représenté : Bernard COQUILLE par Bernard ROMIEUX, Claudine LECLERC par Francis HUVER, Marie-José MASSON par Louis BOUCHENY

Absents : Angélique SCHNEIDER, Sophie MARTHELOT, Olivier BRAULT, Michaël LAVENTUREUX

11 conseillers présents, 3 conseillers représentés le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 août 2023
- SDEY convention constitutive pour le marché en cours 2023-2025
- SDEY renouvellement appel d'offres pour le marché 2026-2029
- Frais scolaires et périscolaires année 2022-2023
- Point sur le compte administratif de la commune
- Débat d'orientation budgétaire budget 2024
- Décisions modificatives du budget 2023
- Entretien espaces verts de Theil
- Tarification affouages de Vareilles
- Personnel
- Semaine scolaire de 4 jours
- Subvention à l'école Saint Etienne
- CTG (Convention Territoriale Globale) élection d'un référent + un suppléant
- Tourisme (élection d'un représentant commission tourisme)
- Subvention associations
- Vente terrains à Theil
- Monument aux morts de Theil
- Entretien église de Theil
- Mobilité (village d'avenir)

- **QUESTIONS DIVERSES**
 - BUS PMI
 - PLIE
 - Ouverture des commissions municipales aux habitants
 - Jeux satellites de Courgenay

Bernard ROMIEUX est élu secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 août 2023



A l'unanimité les conseillers présents et représentés approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 août 2023.

SDEY CONVENTION CONSTITUTIVE POUR LE MARCHÉ EN COURS 2023-2025

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés autorise monsieur le Maire à signer la convention constitutive du marché, en cours, de fourniture électrique piloté par le SDEY.

SDEY RENOUVELLEMENT APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHÉ 2026-2029

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés autorise la commune à participer au prochain marché de fourniture électrique pour les années 2023-2029 piloté par le SDEY.

RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN DES CLÉRIMOIS

Pour accéder à une éolienne du nouveau parc des Clérimois, BORALEX demande de passer sur des chemins communaux moyennant une indemnité de 1 100 € par an pour la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés autorise la société Boralex à emprunter ces chemins, à charge pour elle de les remettre en état après leur passage.

FRAIS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ANNEE 2022-2023

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés accepte les décomptes périscolaires comme suit et mandate monsieur le Maire pour facturer les sommes dues :

Frais de cantine

Année scolaire	2021-2022	2022-2023
Coût du repas pour la commune	2.09 €	2.45 €
	Nombre	Coût
Les Clérimois	463 repas	1 134.35 €
Les Sièges	399 repas	977.55 €
Les Vallées de la Vanne	5 081 repas	12 448.45 €
Noé	2 448 repas	5 997.60 €
Pont sur Vanne	1 746 repas	4 277.70 €
Vaumort	1 479 repas	3 623.55 €
Villiers-Louis	495 repas	1 212.75 €
TOTAL	12 111 repas	29 671.95 €

Garderie

Année scolaire	2021-2022	2022-2023
Coût commune de la garderie	0.37 €	0.60 €
	nombre	coût
Foissy sur Vanne	420 U	252.00 €
Les Clérimois	105 U	63.00 €
Les Sièges	138 U	82.80 €
Les Vallées de la Vanne	3 392 U	2 035.20 €
Noé	886 U	531.60 €
Pont-sur-Vanne	1 372 U	823.20 €
Vaumort	1 139 U	683.40 €
Villiers-Louis	440 U	264.00 €
TOTAL	7 892 U	4 735.20 €



Centre de loisirs

Année scolaire	2017-2018	2021-2022	Journées complètes		1/2 journée avec repas		½ journée sans repas	
			2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023
			7.87 €	9.10 €	5.62 €	6.50 €	2.25 €	2.60 €
	Journées complètes		1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas		Total	
	9.10 €		6.50 €		2.60 €			
	nombre	coût	nombre	coût	nombre	coût	nombre	coût
Foissy sur Vanne	47 U	427.70 €	3 U	19.50 €	12 U	31.20 €	62 U	478.40 €
Les Clérimois	218 U	1 983.80 €	1 U	6.50 €	2 U	5.20 €	221 U	1 995.50 €
Les Sièges	181 U	1 647.10 €	21 U	136.50 €	8 U	20.80 €	210 U	1 804.40 €
Les Vallées de la Vanne	587 U	5 341.70 €	137 U	890.50 €	168 U	436.80 €	892 U	6 669.00 €
Noé	363 U	3 303.30 €	31 U	201.50 €	39 U	101.40 €	433 U	3 606.20 €
Pont-sur-Vanne	323 U	2 939.30 €	52 U	338.00 €	27 U	70.20 €	402 U	3 347.50 €
Vaumort	224 U	2 038.40 €	79 U	513.50 €	48 U	124.80 €	351 U	2 676.70 €
Villiers-Louis	189 U	1 719.90 €	88 U	572.00 €	9 U	23.40 €	286 U	2 315.30 €
							TOTAL	2 857 U 22 893.00 €

Transports scolaires

Coût total des transports	23 578.77 €
Nombre total d'enfants	89 enfants
Coût par enfant	264.93 €

Commune	Nombre d'élèves	Prix par élèves	Total
Noé	33	264.93 €	8 742.69 €
Pont sur Vanne	23	264.93 €	6 093.39 €
Les Vallées de la Vanne	15	264.93 €	3 973.95 €
Vaumort	18	264.93 €	4 768.74 €
Total	89	264.93 €	23 578.77 €

Récapitulation

	Cantine	garderie	centre loisirs	transport	Total
Foissy	0.00 €	252.00 €	478.40 €		730.40 €
Les Clérimois	1 134.35 €	63.00 €	1 995.50 €		3 192.85 €
Les Sièges	977.55 €	82.80 €	1 804.40 €		2 864.75 €
Les Vallées de la Vanne	12 448.45 €	2 035.20 €	6 669.00 €	3 973.95 €	25 126.60 €
Noé	5 997.60 €	531.60 €	3 606.20 €	8 742.69 €	18 878.09 €
Pont sur Vanne	4 277.70 €	823.20 €	3 347.50 €	6 093.39 €	14 541.79 €
Vaumort	3 623.55 €	683.40 €	2 676.70 €	4 768.74 €	11 752.39 €
Villiers-Louis	1 212.75 €	264.00 €	2 315.30 €		3 792.05 €
TOTAL	29 671.95 €	4 735.20 €	22 893.00 €	23 578.77 €	80 878.92 €
rappel 2021-2023	22 388.08 €	2 430.16 €	13 909.44 €	23 833.32 €	62 561.00 €

POINT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait part de sa très grande inquiétude concernant les comptes de la commune sur l'année 2023 et les années prochaines. Ils peuvent se résumer ainsi pour une année courante :



FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses	Résultat
	1 165 637.06 €	1 255 981.70 €	-90 344.64 €
Excédents années précédentes			101 633.02 €
Total			11 288.38 €
INVESTISSEMENT	Recettes	Dépenses	Résultat
	281 488.90 €	237 347.23 €	44 141.67 €
Dont emprunt	200 250.00 €		
Excédent de fonctionnement	51 837.73 €		

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE BUDGET 2024

- Les recettes de fonctionnement ne couvrent pas les dépenses et ne permettent pas d'investir.
- Il est donc nécessaire de baisser d'au moins 100 000 € ces dépenses ou d'augmenter les recettes du même montant ou de faire un panachage réduction des dépenses et augmentation des recettes.
- Les seules recettes de fonctionnement qui peuvent être modulées sont les taxes foncières sur les terrains bâtis et non bâtis.
- Une très grosse baisse de la consommation électrique de 60 000 KWH a été faite depuis 2021. Cela représente une économie annuelle de 24 000 €. L'effort est à poursuivre.

Une réunion de la commission finances-budget se réunira prochainement pour établir des arbitrages sur les recettes et les dépenses.

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET 2023

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide d'inscrire au budget une provision pour créances douteuses de plus de deux ans de 204,27 € pour 20 créances et les intérêts d'emprunt et de ligne de trésorerie pour un montant de 5 100 €.

ENTRETIEN ESPACES VERTS DE THEIL

Une demande a été faite à des entreprises extérieures pour l'entretien des espaces verts suivants à Theil : abords de l'église, square du Tournebride et les quatre squares du lotissement. Le montant s'élève à 6 000 € environ. Compte tenu des problèmes financiers de la commune, un plan de tonte sera étudié et proposé à un prochain conseil municipal en début d'année.

TARIFICATION AFFOUAGES DE VAREILLES

Le volume estimé cette année est de 63 têtes de chêne ou équivalent pour 70 stères.

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide que compte tenu du fait que le prix n'a pas augmenté depuis plus de dix ans, le prix sera dorénavant de 5 € le stère.

PERSONNEL

Le conseil municipal par 11 voix pour et deux abstentions (Magalie Thérouté et Guy Lamarre) décide la modification du temps de travail du poste d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, pour le passer de 16 heures hebdomadaires à 17,41 heures hebdomadaires afin de pouvoir assurer l'accompagnement quotidien des élèves dans le bus scolaire.

SEMAINE SCOLAIRE DE 4 JOURS

La semaine scolaire théorique est de 5 jours (4,5 pratiquement). Il y a nécessité de demander le renouvellement de la dérogation à 4 jours. Les deux conseils d'école ont donné un avis favorable. Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide de demander le renouvellement de la semaine scolaire de 4 jours.

SUBVENTION A L'ECOLE SAINT ETIENNE



L'école Saint-Etienne nous demande de participer aux frais scolaires de 3 enfants de Theil et de 4 enfants de Chigy.

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés constate que les parents ont le libre choix de l'établissement scolaire pour leur enfant mais que tous les services scolaires et périscolaires existent sur la commune et qu'il n'y a pas lieu de participer à ces frais. Aucune dérogation scolaire n'a été demandée au préalable.

CTG (CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE) ELECTION D'UN REFERENT + UN SUPPLEANT

La convention territoriale globale est un contrat passé entre la CCVPO et la CAF. Elle nous permet de toucher des subventions de la CAF pour

- microcrèche les Poussins : 110 000 €
- centre de loisirs de Theil : 50 000 €
- Le jardin de l'érable : 22 000 €

Soit un total de 182 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés élit comme représentante Magalie Théroué et comme suppléant Guy Lamarre.

TOURISME (ELECTION D'UN REPRESENTANT COMMISSION TOURISME).

La commission tourisme de la CCVPO prenant une nouvelle dimension, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés élit Bernard Romieux comme représentant de la commune.

SUBVENTION ASSOCIATIONS

La commune assure le ménage dans tous les locaux communaux et notamment pour toutes les associations.

Ce travail est assuré par le jardin de l'érable qui demande une subvention jusqu'à la fin de l'année. C'est la première subvention demandée à la commune pour le jardin de l'érable depuis 3 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés accorde une subvention pour l'année 2023 de 560 €

VENTE TERRAINS A THEIL

Compte tenu des problèmes financiers de la commune, après avoir obtenu l'accord des conseillers municipaux de Theil, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide de vendre deux terrains dans le lotissement. Un terrain de 530 m² environ et un terrain de 890 m².

MONUMENT AUX MORTS DE THEIL

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés accepte le principe de ces travaux pour l'année 2024 mais demande qu'un devis complémentaire soit réalisé.

ENTRETIEN EGLISE DE THEIL

Une petite partie de la voûte en plâtre de l'église de Theil s'est détachée. Le phénomène est arrêté.

Malheureusement on ne trouve plus de plâtrier pour faire un diagnostic.

Nous proposons le processus suivant :

- location d'une nacelle pour sonder la voute et faire tomber ce qui risque de tomber.
- mise en place d'un filet de sécurité
- réouverture de l'église aux fidèles

Coût du filet : 4 944 € TTC + nacelle pour sonder la voûte. Travaux à faire début 2024.

MOBILITE (VILLAGE D'AVENIR)

Le problème de mobilité est primordial sur le bassin de vie.

Une demande a été faite pour intégrer le programme « village d'avenir » par un groupement de six communes (Les Vallées-de-la-Vanne, Vaumort, Noé, Les Clérimois, Villiers Louis, Pont/Vanne et Foissy) pour bénéficier d'une expertise et d'une aide dans notre étude.

Le Jardin de l'Erable a demandé une subvention à la MSA pour acheter un minibus 9 places.

Une réunion de la commission mobilité sera programmée en début d'année.



QUESTIONS DIVERSES

JOURNAL COMMUNAL

Le prochain journal de la commune est à la relecture. Il sortira avant Noël.

BUS PMI

Les Vallées-de-la-Vanne vont accueillir le bus PMI du conseil départemental. Ils ont besoin d'un endroit où stationner et d'un endroit où se réfugier en cas de mauvais temps. Ce service pourrait être hébergé au Jardin de l'Erable dans la pièce réservée au médical, en fonction des activités du Jardin de l'Erable.

PLIE

Les PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi) assurent des parcours individualisés vers l'emploi durable des populations les plus éloignées du marché du travail, et notamment les ados. Le PLIE du sénonais suit 70 adolescents sur la CCVPO, dont 26 seulement sont accueillis à Villeneuve l'Archevêque.

Les autres doivent se déplacer à Sens.

Lieu d'accueil sur les Vallées-de-la-Vanne ?

OUVERTURE DES COMMISSIONS MUNICIPALES AUX HABITANTS

Une réflexion profonde doit être menée sur la commune pour définir ses grands axes de développement et la vision après 2026.

Proposition d'accueillir de simples citoyens dans cette réflexion.

JEUX SATELLITES DE COURGENAY

Dans le cadre des jeux olympiques 2024, une manifestation par communauté de communes est sponsorisée par le conseil départemental olympique et sportif.

Pour la CCVPO ce sont les jeux satellites de Courgenay qui invitent toutes les communes de la CCVPO.

Ils auront lieu le samedi 8 juin et le dimanche 9 juin. Un volet sportif et un volet culturel.

CENTRE DE SANTE DE CERISIERS

Le centre de santé de Cerisiers refuse que ses médecins soient médecins référents des habitants des Vallées-de-la-Vanne sous prétexte que la commune aurait refusé de payer une somme de 6 € par habitant.

Sur la CCVPO nous avons 3 médecins pour 9 000 habitants loin des 6,7 pour 10 000 habitants qui est la norme de l'Yonne. Tous les habitants ne peuvent donc avoir leur médecin traitant sur la CCVPO.

Lors de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2022 Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés estimait que la santé est un bien commun inaliénable qui doit être porté par toutes les communes tant en termes de projet qu'en terme de gestion. Il se refusait à confier la politique de santé à deux seules communes sans droit de regard. Il proposait que la santé entre dans le périmètre des compétences communautaires ou qu'elle fasse l'objet d'une convention d'entente entre toutes les communes de la CCVPO. Cette proposition, qui n'a pas été acceptée par les communes de Villeneuve l'Archevêque et Cerisiers est confirmée aujourd'hui.

De plus la commune Les Vallées-de-la-Vanne offre gratuitement un certain nombre de prestations aux habitants de la CCVPO et du bassin de vie hors conventionnement :

- France services, reste à charge pour notre commune : 35 000 €
- Dispositif de recueil, reste à charge pour notre commune : 5 000 €
- centre de loisirs, reste à charge pour notre commune : 2 000 €
- borne de télémédecine : reste à charge pour notre commune : 3 000 € (+ bénévolat)
- Les Poussins pour notre commune : 16 200 €
- Le Jardin de l'Erable pour notre commune : 7 500 € (+ bénévolat)

Soit un total de 68 700 € (+ bénévolat)

Le conseil municipal ne comprend pas pourquoi certains services doivent être partagés par toutes les communes et non les autres.

La séance est levée à 22 heures 15.